

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

3 DÉCEMBRE 2019

PROJET DE DÉCRET - PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES, AUX
FONDS BUDGÉTAIRES, À LA SANTÉ, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À LA
RECHERCHE, AU SPORT, AUX HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, AU PERSONNEL DE
L'ENSEIGNEMENT, À L'ENSEIGNEMENT ET À WBE⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA
SANTÉ, DE LA CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES
FEMMES

PAR MMES MARGAUX DE RE ET SABINE ROBERTY.

(1) Voir Doc. n°28 (2019-2020) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme la Ministre Linard, partim pour ce qui concerne ses compétences	3
2	Discussion des articles relevant de la compétence de la commission (articles 7 et 8 et article 57)	3
3	Vote	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a examiné au cours de sa réunion du 3 décembre 2019(2), le projet de décret – programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE.

1 Exposé introductif de Mme la Ministre Linard, partim pour ce qui concerne ses compétences

Mme la Ministre indique que peu d'éléments dans le décret-programme se rapportent aux matières dont elle est en charge. Son exposé sera donc très bref et elle se dit ouverte aux questions éventuelles des députés.

2 Discussion des articles relevant de la compétence de la commission (articles 7 et 8 et article 57)

Mme Durenne se penche sur les articles 7 et 8 du Projet de décret-programme et fait remarquer qu'elle se doit de soulever, comme chaque année depuis de longues années, le fait que le Plan quinquennal concernant la Promotion de la santé en Communauté française soit systématiquement prolongé d'un an, ce qui n'en fait plus un plan quinquennal. Au-delà de l'âge du Plan, elle rappelle que la sixième Réforme de l'Etat de 2014, via des transferts de compétences intra-francophones, n'a laissé que peu de compétences en termes de santé à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qu'observe également le Conseil d'Etat dans son long avis qu'il réitère lui aussi.

Par ailleurs, elle évoque le Décret relatif à la Promotion de la santé à l'école et dans l'Enseignement supérieur hors Universités adopté sous la législature précédente, il y a moins d'un an, qui devrait logiquement permettre de clarifier les choses et de ne plus prolonger indéfiniment ce Plan.

Si la commissaire comprend qu'au regard des délais, la Ministre n'ait pas encore eu le temps de modifier le dispositif, elle lui demande toutefois de commenter son analyse et de confirmer qu'il s'agit bien là de la toute dernière prolongation de ce Plan quinquennal.

Mme la Ministre entend la remarque de Mme Durenne. Elle s'engage à soulever la question et à trouver une marge de manœuvre.

3 Vote

Par 11 voix contre 1, la Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles-Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE –partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des 12 membres présents, il est fait confiance à la Présidente et aux Rapporteuses pour la rédaction du présent avis.

Les Rapporteuses, La Présidente,

M. DE RE V. DELPORTE

S. ROBERTY

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Delporte (Présidente), Mme Emmery, M. Legasse, Mme Pécriaux, Mme Roberty, Mme Durenne, M. Gardier, M. Maroy, Mme Mathieux, Mme De Re, M. Lux, Mme Pavet, M. Dispa, Mme Goffinet

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Segers, Mme Nikolic (en remplacement successivement de Mme Durenne et de M. Maroy) : membres du Parlement
 Mme Linard, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
 M. Le Mayeur, responsable de la cellule Budget au cabinet de Mme la ministre Linard
 M. Grosjean, conseiller budgétaire au cabinet de Mme la ministre Linard
 M. Petter, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard
 Mme Leprince, secrétaire politique du groupe PS
 Mme Lemoine, secrétaire politique du groupe ECOLO
 Mme Feld, collaboratrice du groupe PS
 Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS
 Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
 M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
 Mme Gérard, collaboratrice du groupe cdH
 M. Moulila, collaboratrice du groupe ECOLO
 Mme Dostie, collaboratrice du groupe PTB